



Envoyé en préfecture le 15/11/2024
Reçu en préfecture le 15/11/2024
Publié le 
ID : 084-248400160-20241107-DEL2024_119-DE

Rapport d'activité 2023

Camaret-sur-Aygues

Lagarde-Paréol

Piolenc

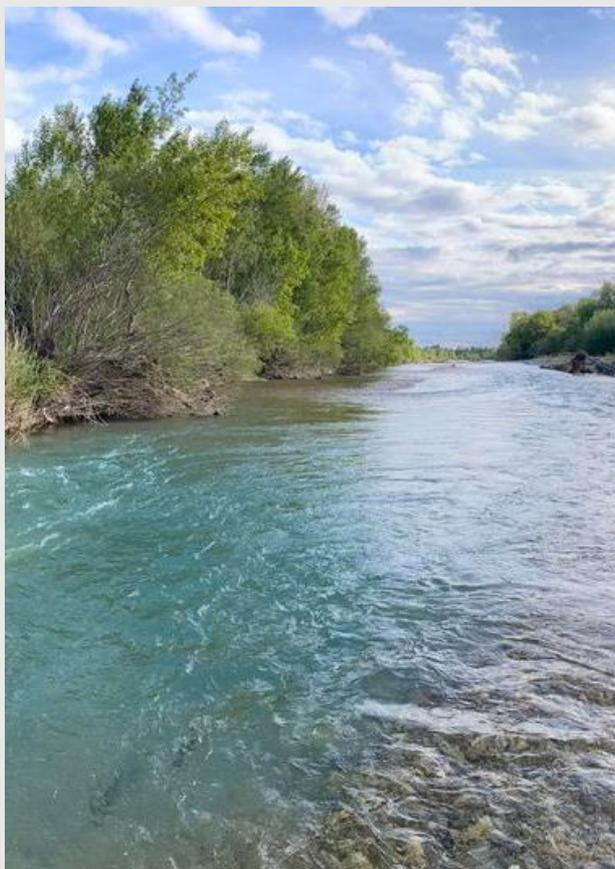
Sainte-Cécile-les-Vignes

Sérignan-du-Comtat

Travaillan

Uchaux

Violès



Sommaire

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 084-248400160-20241107-DEL2024_119-DE



La Communauté de communes en chiffres.....	3
Les communes.....	4
Les communes.....	8
Les statutaires.....	5-6
Les compétences	7-9
statutaires.....	10-12
Les élus.....	13
Les commissions	14
intercommunales.....	15-19
L'administration territoriale.....	20-23
Espace services.....	24-25
France	26-29
Tourisme.....	30-32
...	30-32
Les publics.....	33
marchés	34-35
Urbanisme.....	34-35
....	36
Assainissement.....	37-39
...	37-39
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.....	36
...	36

La Communauté de communes

Envoyé en préfecture le 15/11/2024
Reçu en préfecture le 15/11/2024
Publié le 
ID : 084-248400160-20241107-DEL2024_119-DE



La **Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence** est un territoire de 142 km² qui s'étend de la vallée du Rhône à l'Ouest jusqu'aux Dentelles de Montmirail à l'Est ; de la vallée de l'Aygues au Sud jusqu'à la Drôme provençale au Nord.

La viticulture y occupe une place prépondérante, en grande partie sous l'appellation Côtes du Rhône, avec les AOC spécifiques « Plan de Dieu » et « Massif d'Uchaux » mais aussi par les cultures fruitières et maraîchères de la vallée du Rhône.

Le secteur industriel repose principalement sur l'industrie agro-alimentaire et les industries d'extraction et de transformation, concentrées dans le triangle Camaret-sur-Aigues / Piolenc / Sérignan-du-Comtat.

L'ensemble du territoire est fortement impacté par les risques naturels, en particulier le risque inondation et le risque feux de forêt, ce qui entrave fortement son urbanisation.

La Communauté de communes compte une population de **20 473 habitants**, soit une densité de population de 144 habitants / km² (moyenne départementale : 157,4).

Les 8 communes membres :

CAMARET-SUR-AYGUES

Habitants : 4 637

Superficie : 17,53 km²

Lagarde-Paréol

Habitants : 334

Superficie : 9,29 km²

Piolenc

Habitants : 5 635

Superficie : 24,80 km²

Sainte-Cécile-les-Vignes

Habitants : 2 690

Superficie : 19,82 km²

Sérignan-du-Comtat

Habitants : 2 947

Superficie : 19,82 km²

Travaillan

Habitants : 726

Superficie : 17,65 km²

Uchaux

Habitants : 1 735

Superficie : 18,48 km²

Violès

Habitants : 1 766

Superficie : 14,79 km²

Les communes membres

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le



ID : 084-248400160-20241107-DEL2024_119-DE



CAMARET-SUR-AYGUES
Maire : Philippe de BEAUREGARD
Mairie de Camaret sur Aygues
Cours du Midi
84 850 CAMARET-SUR-AYGUES

Tel : 04 90 37 22 60
Fax : 04 90 37 72 33
www.camaret.org



LAGARDE-PAREOL
Maire : Fabrice LEAUNE
Mairie de Lagarde-Paréol
Le Village
84 290 LAGARDE-PAREOL

Tel : 04 90 30 81 91
Fax : 04 90 30 82 56
www.lagardepareol.fr



PIOLENC
Maire : Louis DRIEY
Mairie de Piolenc
Place de la Résistance
84 420 PIOLENC

Tel : 04 90 29 63 66
Fax : 04 90 29 50 62
www.mairie-piolenc.fr



SAINTE-CECILE-LES-VIGNES
Maire : Vincent FAURE
Mairie de Sainte-Cécile-les-Vignes
Place de la Mairie
84 290 SAINTE-CECILE-LES VIGNES

Tel : 04 90 30 80 17
Fax : 04 90 30 74 91
www.sainte-cecile.org



SERIGNAN-DU-COMTAT
Maire : Julien MERLE
Mairie de Sérignan du Comtat
Place de la Mairie
84 830 SERIGAN-DU-COMTAT

Tel : 04 90 70 00 03
Fax : 04 90 70 02 77
www.serignanducomtat.fr



TRAVAILLAN
Maire : Isabelle DALADIER-MARTIN
Mairie de Travaillan
Place Jean Moulin
84 850 TRAVAILLAN

Tel : 04 90 37 24 01
Fax : 04 90 37 79 88
www.travaillan.fr



UCHAUX
Maire : Christine LANTHELME
Mairie de Uchaux
Place de la Mairie
84 100 UCHAUX

Tel : 04 90 40 62 40
Fax : 04 90 40 62 73
www.uchaux.com



VIOLES
Maire : Marie-José AUNAVE
Mairie de Violès
Cours Rigot
84 150 VIOLES

Tel : 04 90 70 92 11
Fax : 04 90 70 90 15
www.violes.fr

Les statuts de la Communauté de communes ont été modifiés par délibération du Conseil communautaire du **7 décembre 2021** pour prendre en compte les nouvelles compétences qu'elle exerce de plein droit. En voici le détail :

Les compétences obligatoires

Aménagement de l'espace

- Mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;
- Création de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire ;
- Exercice du droit de préemption urbain, selon les règles définies par les articles L.211-1 et suivants du Code de l'urbanisme, en vue de l'extension ou de la création de zones d'activité.

Développement économique, tourisme et agriculture

- Aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ;
- Promotion du tourisme, avec création d'un office de tourisme ;
- Constitution de réserves foncières pour les futures zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et touristiques ;
- Mise en place d'actions favorisant l'accueil des entreprises, assortie d'aides fiscales en faveur des créations d'entreprises ou des entreprises en difficultés ;
- Aide à l'installation et au maintien des exploitations agricoles ; adhésion à l'association Prévigrêle ;
- Participation à la construction des infrastructures et au déploiement des réseaux de communication électroniques dans le cadre du plan national de lutte contre la fracture numérique.

Autres compétences obligatoires

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Assainissement des eaux usées ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ; construction, aménagement, exploitation et entretien des déchetteries intercommunales.

Les compétences facultatives

Actions d'intérêt communautaire

- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services publics y afférentes.

Autres compétences facultatives

- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale avec renforcement, extension et entretien des réseaux. Contrôle de la distribution et de la qualité de l'électricité publique ;
- Missions hors gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, prévues aux alinéas 11 et 12 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ;
- Développement, gestion et coordination d'un système d'information géographique (SIG) à l'échelle intercommunale et d'un système de gestion du Cadastre ;
- Gestion du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols ;
- Mutualisation de la politique de la commande publique dans le cadre du schéma de mutualisation ;
- Adhésion à la Mission locale du Haut Vaucluse.

Les élus communautaires

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 084-248400160-20241107-DEL2024_119-DE



Le Conseil communautaire est composé de **33 membres** qui élisent le Président et les vice-présidents de la Communauté de communes.

Le bureau est une instance délibérative en charge des affaires courantes. Il est composé du Président et des **7 vice-présidents**.

Le Président prépare et exécute les décisions des instances délibérantes (bureau, Conseil communautaire). Il préside de droit le bureau et le conseil communautaire.

Les vice-présidents



Julien MERLE

Président de la Communauté
de communes
Maire de Sérignan-du-Comtat



Marie-José AUNAVE

1^{ère} vice-présidente
déléguée aux finances, au
budget, à la politique
fiscale et aux programmes
d'investissements
pluriannuels
Maire de Violès



Philippe de BEAUREGARD

2^{ème} vice-président
délégué à l'environnement,
aux déchets ménagers, à
l'économie circulaire et au
PCAET
Maire de Camaret-sur-Aygues



Christine LANTHELME

3^{ème} vice-présidente
déléguée à la mutualisation
Maire d'Uchaux



Brigitte MACHARD

4^{ème} vice-présidente
déléguée à l'assainissement
et à l'espace France services
1^{ère} adjointe au maire de
Piolenc



Isabelle DALADIER-MARTIN

5^{ème} vice-présidente
déléguée aux risques
majeurs, à la gestion des
milieux aquatiques et à la
prévention des inondations
Maire de Travaillan



Vincent FAURE

6^{ème} vice-président
délégué au développement
économique, au tourisme, au
commerce et à l'agriculture
Maire de Sainte-Cécile-les-Vignes



Fabrice LEAUNE

7^{ème} vice-président
délégué à l'aménagement
de l'espace, au SCOT, à
l'urbanisme, à l'habitat et
au logement
Maire de Lagarde-Paréol

Les élus communautaires

CAMARET-SUR-AYGUES



**Philippe
de BEAUREGARD**



**Sylvette
GILL**



**Hervé
AURIACH**



**Liliane
DIAZ**



**Jean-Michel
MARLOT**



**Christine
WINKELMANN**



**Françoise
VIRLOUVET**

LAGARDE-PAREOL



**Fabrice
LEAUNE**

PIOLENC



**Louis
DRIEY**



**Michel
VIDAL**



**Roland
ROTTICCI**



**Patrick
PICHON**



**Brigitte
MACHARD**



**Françoise
CARRERE**



**Patricia
RICHAUD**

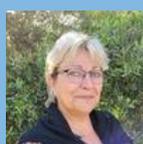


**Georges
BOUTINOT**

SAINTE-CECILE-LES-VIGNES



**Vincent
FAURE**



**Dominique
FICTY**



**Pascal
CROZET**



**Anne-Joëlle
ROBERT-VACHEY**

Les élus communautaires

SERIGNAN-DU-COMTAT



**Julien
MERLE**



**Lydie
CATALON**



**Marc
GABRIEL**



**Marie-France
ESTIVAL**



**Jean-Pierre
TRUCHOT**

TRAVAILLAN



**Isabelle
DALADIER-MARTIN**



**Patricia
LISPAL-GONDRAN**

UCHAUX



**Christine
LANTHELME**



**André
GUIGUE**



**Jacqueline
JOURDAIN**

VIOLES



**Marie-José
AUNAVE**



**Christophe
CANO**



**Florence
GOURLOT**

Toutes les commissions de la Communauté de communes sont présidées de droit par le Président. Chaque commission est composée de **8 membres titulaires** et de 8 membres suppléants, avec au moins un représentant pour chaque commune.

Les commissions thématiques

Commissions	Vice président délégué	Membres titulaires	Membres suppléants
Finances, budget, politique fiscale et programmes d'investissement pluriannuels	Marie-José A UNAVE	Liliane DIAZ, Jean-Marc PRADINAS, Louis DRIEY, Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, Lydie CATALON, Isabelle DALADIER-MARTIN, Christine LANTHELME	Sylvette GIL, Fabrice LEAUNE, Roland ROTICCI, Pascal CROZET, Jeanne SURDEL, Patricia LISPAL-GONDRAN, Pierre SIMLER, Florence GOURLOT
Développement économique, tourisme, commerce et agriculture	Vincent FAURE	Sylvette GILL, Fabrice LEAUNE, Brigitte MACHARD, Jean-Pierre TRUCHOT, Patricia LISPAL-GONDRAN, Christine LANTHELME, Christophe CANO	Christine WINKELMANN, Jean-Marc PRADINAS, Roland ROTICCI, David VALLEE, Denis GADEA, Isabelle DALADIER-MARTIN, Jacqueline JOURDAIN, Marie-José AUNAVE
Environnement, déchets ménagers, économie circulaire, plan climat et transition énergétique	Philippe de BEAUREGARD	Claude FOURNIER, Patrick PICHON, Virginie JOUBREL, Marc GABRIEL, Isabelle DALADIER-MARTIN, Jacqueline JOURDAIN, Marie-José AUNAVE	Hervé AURIACH, Fabrice LEAUNE, Louis DRIEY, Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, Jean-Christophe MONIN, Pascal MARCHESINI, Christine LANTHELME, Florence GOURLOT
Commission Maison de services au public	Brigitte MACHARD	Sylvette GILL, Mireille MERCIER, Dominique FICTY, Bérangère DUPLAN, Pierrette MEYER, Jacqueline JOURDAIN, Christophe CANO	Christine WINKELMANN, Sophie PROPHETE-FEBVRE, Roland ROTICCI, Catherine MALET-VANNEUVILLE, Aurélie CALDARINI, Annie MEUNIER, Gabriel BELTRAND, Marie-José AUNAVE

A la suite à la reprise de la gestion du Syndicat Mixte du Rieu Fo charge de travail supplémentaire, notamment en matière de d'inondation et dans l'élaboration du schéma directeur des ea risques majeurs, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et assainissement » est devenue trop importante pour être déléguée à un seul vice-président. C'est pourquoi cette commission a été scindé en deux commissions distinctes : la commission des risques majeurs, de la gestion des milieux aquatiques, des eaux pluviales et de la prévention des inondations, d'une part, et la commission de l'assainissement collectif et non collectif d'autre part.

Envoyé en préfecture le 15/11/2024
 Reçu en préfecture le 15/11/2024
 Publié le
 ID : 084-248400160-20241107-DEL2024_119-DE

Les commissions thématiques

Commissions	Vice président délégué	Membres titulaires	Membres suppléants
Risques majeurs, de la gestion des milieux aquatiques, des eaux pluviales et de la prévention des inondations	Isabelle DALADIER-MARTIN	Hervé AURIACH, Jean-Claude LEGENTIL, Louis DRIEY, Pascal CROZET, Marie-France ESTIVAL, Christine LANTHELME, Florence GOURLOT	Christine WINKELMANN, Damian SANCHEZ-VIVES, Michel VIDAL, Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, Marc GABRIEL, Patricia LISPAL-GONDRAN, André GUIGUE, Marie-José AUNAVE
Assainissement collectif et non collectif	Brigitte MACHARD	Hervé AURIACH, Damian SANCHEZ-VIVES, Vincent FAURE, Marc GABRIEL, Patricia LISPAL-GONDRAN, André GUIGUE, André GUIGUE, Florence GOURLOT	Christine WINKELMANN, Jean-Claude LEGENTIL, Louis DRIEY, Pascal CROZET, Marie-France ESTIVAL, Isabelle DALADIER-MARTIN, Christine LANTHELME, Marie-José AUNAVE
Commission Schéma de mutualisation	Christine LANTHELME	Liliane DIAZ, Sophie PROPHETE-FEBVRE, Brigitte MACHARD, Dominique FICTY, Lydie CATALON, Patricia LISPAL-GONDRAN, Marie-José AUNAVE	Jean-Michel MARLOT, Mireille MERCIER, Géraldine ORTEGA, David VALLEE, Fanny ROSEAU, Pierrette MEYER, Annie AVON, Christophe CANO
Commission aménagement de l'espace, SCoT, urbanisme, habitat et logement	Fabrice LEAUNE	Christine WINKELMANN, Françoise GRANDMOUGIN, Pascal CROZET, Marc GABRIEL, Patricia LISPAL-GONDRAN, Christine LANTHELME, Florence GOURLOT	Jean-Michel MARLOT, Jean-Marc PRADINAS, Louis DRIEY, Jacques TRENTO, Lydie CATALON, Bernard SCULFORT, André GUIGUE, Marie-José AUNAVE

Les autres commissions

Commissions	Président	Membres titulaires	Membres suppléants
<p style="text-align: center;">Commission d'appel d'offres</p>	<p style="text-align: center;">Julien MERLE Suppléant : Marc GABRIEL</p>	<p style="text-align: center;">Philippe de BEAUREGARD, Michel VIDAL, Isabelle DALADIER-MARTIN, Christine LANTHELME, Marie-José AUNAVE</p>	<p style="text-align: center;">Liliane DIAZ, Louis DRIEY, Patricia LISPAL-GONDRAN, André GUIGUE, Vincent FAURE</p>
<p style="text-align: center;">Commission locale d'évaluation des charges transférées</p>	<p style="text-align: center;">Julien MERLE</p>	<p style="text-align: center;">Philippe de BEAUREGARD, Fabrice LEAUNE, Louis DRIEY, Anne-Joëlle ROBERT- VACHEY, Lydie CATALON, Patricia LISPAL-GONDRAN, Christine LANTHELME, Florence GOURLOT</p>	<p style="text-align: center;">Liliane DIAZ, Sophie PROPHETE-FEBVRE, Brigitte MACHARD, Vincent FAURE, Jean-Pierre TRUCHOT, Marie-Christine ANDRIEU, André GUIGUE, Julia ECKINCI</p>
<p style="text-align: center;">Commission intercommunale des impôts directs</p>	<p style="text-align: center;">Julien MERLE</p>	<p style="text-align: center;">Hervé AURIACH, Jean- Michel MARLOT, Antonio MUGA, Fabrice LEAUNE, Brigitte MACHARD, Françoise CARRERE, Géraldine ORTEGA, Françoise GRANDMOUGIN, Patricia RICHARD, Gilberte LAVESQUE</p>	<p style="text-align: center;">Sylvette GILL, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, Michel VIDAL, Roland ROTICCI, Patrick PICHON, Eric LANNOY, Simon BOYER, Jacques SAUZADE</p>

Organigramme des services

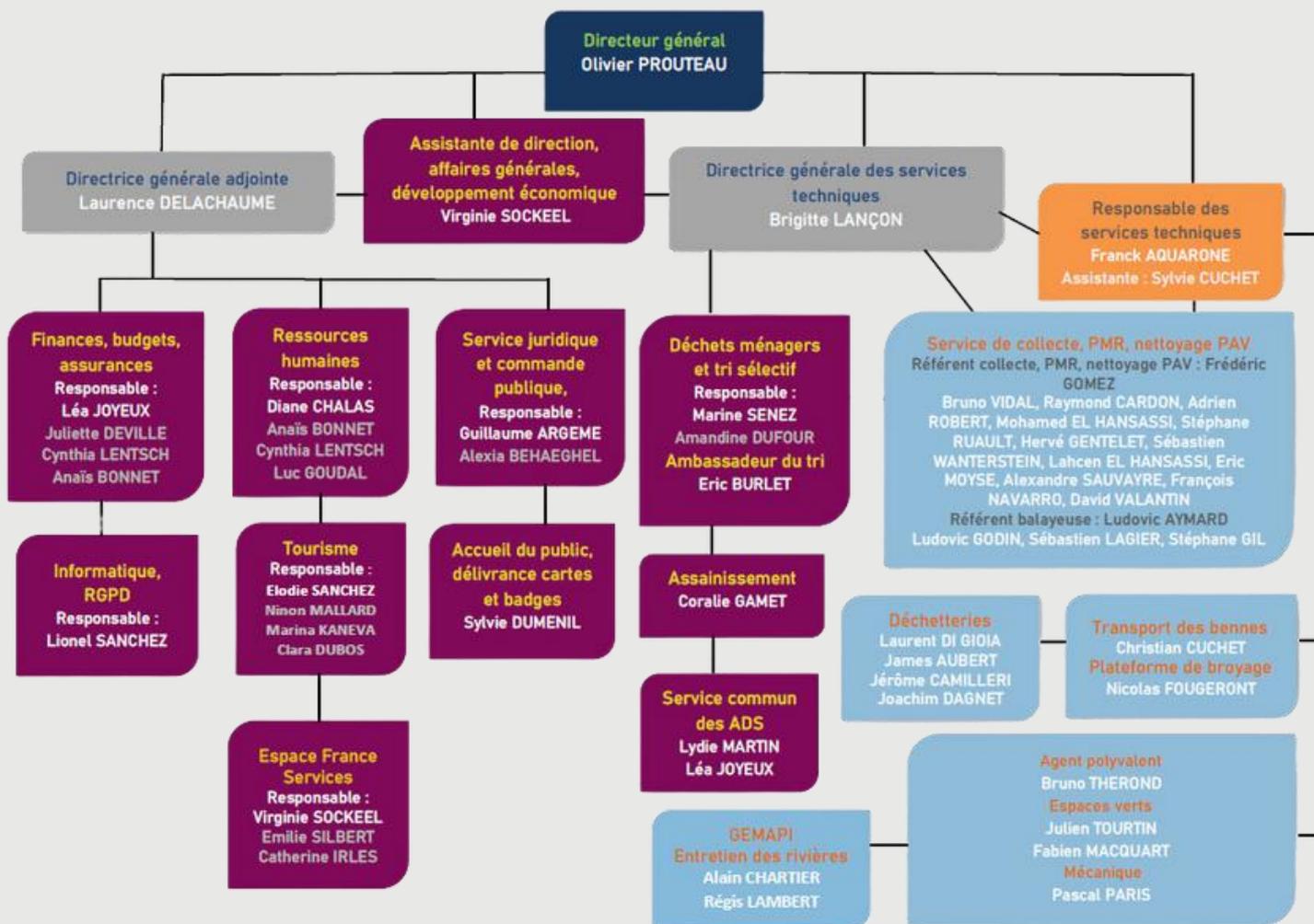
Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le



ID : 084-248400160-20241107-DEL2024_119-DE



Espaces France services itinérant

Envoyé en préfecture le 15/11/2024
 Reçu en préfecture le 15/11/2024
 Publié le
 ID : 084-248400160-20241107-DEL2024_119-DE

Depuis le **1^{er} janvier 2020**, la Communauté de communes exerce une nouvelle compétence : la création et la gestion des maisons de service public, devenues depuis les espaces France Services.

Ce service s'adresse plus particulièrement aux personnes qui ne peuvent se déplacer dans les services publics des agglomérations voisines (Orange, Carpentras, Avignon, Bollène) pour effectuer leurs démarches administratives les plus usuelles, mais aussi celles qui ont des difficultés à utiliser les outils numériques ou qui n'en ont pas à leur disposition.

C'est donc en étroite concertation avec plusieurs partenaires institutionnels que ce service a été créé, sous l'égide de la Préfecture de Vaucluse : la CAF, la CPAM, la MSA, les caisses de retraites du secteur privé et du secteur public, La Poste, les services fiscaux, le Conseil départemental d'accès au droit, etc.



En **2023**, **4 125** demandes (physiques, par téléphone ou par mail) ont été traitées, avec un taux de satisfaction des usagers d'une moyenne de **100%**.

Les agents France services réalisent en moyenne **17,3 accompagnements par jour**.

Permanence Bus France services

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00					
8h15					
8h30					
8h45					
9h00					
9h15					
9h30					
9h45					
10h00					
10h15	Sainte-Cécile-les-Vignes 8h00 à 13h00 Place Max Aubert				
10h30					
10h45					
11h00					
11h15					
11h30					
11h45					
12h00					
12h15					
12h30					
12h45					
13h00					
13h15					
13h30					
13h45					
14h00					
14h15					
14h30	Lagarde-Paréol 14h00 à 15h15 Place de la Mairie				
14h45					
15h00					
15h15					
15h30					
15h45					
16h00					
16h15					

La Communauté de communes Aigues-Ouvèze en Provence a mis en place ce service en **janvier 2021**, grâce à un bus aménagé, composé de **2 bureaux** et accessible pour les personnes à mobilité réduite, qui sillonne les 8 communes du territoire.

Le bus est à la fois un point relais, un guichet de renseignement et d'accompagnement où les habitants peuvent être informés, orientés et accompagnés **gratuitement** dans leurs démarches administratives en ligne, par les deux animatrices formées à cet effet.

Ce service fait l'objet d'un **rapport d'activité dédié**, consultable sur le site de la Communauté de communes.

POINT INFO TOURISME ET ESPACE VELO DE PIOLENC

En **2023**, un nouveau point d'information tourisme - espace vélo a vu le jour à Piolenc.

Fruit d'un travail collectif entre la Communauté de communes et la Municipalité de Piolenc, ce lieu a été ouvert pendant toute la période estivale. Même si la fréquentation touristique a été relativement faible, ce nouveau point d'information a reçu un bon accueil auprès de la population locale. Il a été labellisé ACCUEIL VELO par Vaucluse Provence Attractivité.

200 personnes ont été accueillies
du 13 juin au 28 septembre.



Afin de faire connaître ce nouveau lieu aux hébergeurs et aux professionnels du tourisme de notre territoire, une visite a été organisée le **4 juillet** dernier.



LA MAISON DES VINS ET DES PRODUITS DU TERROIR

En **2023**, la Maison des vins et des produits du terroir a ouvert ses portes du **7 avril au 31 décembre** (fermeture en novembre).

1038 visiteurs ont été accueillis (**814** en **2022**). On constate une nette hausse de la fréquentation avec 40 % de touristes et 60 % de locaux et 14% d'étrangers contre 86% de français.

L'espace vélo a réalisé **36** locations de vélos contre **4** en **2022**. On constate également une belle progression !



Wine house and local products - Casa dei vini e dei prodotti locali



Visite de la Préfète de Vaucluse:

Judi 11 mai, **Violaine DEMARET**, Préfète de Vaucluse, a rendu visite aux élus du territoire, accompagnée du sous-préfet de Carpentras, **Bernard ROUDIL**. Une visite de la Maison des vins a été organisée.

Bourse aux dépliants à destination des hébergeurs du territoire :

Le **16 mai**, le service tourisme et commerce de la Communauté de communes réalisait sa première bourse aux dépliants à destination des hébergeurs et professionnels du tourisme du territoire. Cette matinée avait pour but de mettre à disposition la documentation touristique réalisée par la Communauté de communes ainsi que les brochures de Vaucluse Provence Attractivité.

Les participants ont ainsi pu (re)découvrir la Maison des vins et l'espace vélo. Les hébergeurs ont répondu présents et ont été accueillis par **Julien MERLE**, Président de la Communauté de communes.



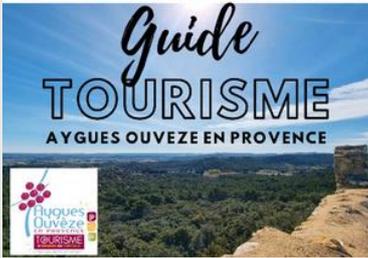
Cette visite s'est achevée par une dégustation de nos produits locaux.



Conception et réalisation d'un **nouveau guide tourisme** diffusé dans tous les points d'information

Action sur les réseaux sociaux

Maison des vins et des produits du terroir



Mise en place de vidéos « Portrait de producteurs » et publications régulières et attrayantes pour la Maison des vins et des produits du terroir



Deux marchés de producteurs se sont déroulés pendant la période estivale, le **vendredi 30 juin** et le **vendredi 21 juillet** de 18h à 21h sur la place des Félibres.

Concert et dégustation

Pour clôturer la saison estivale, une soirée concert a eu lieu le **vendredi 29 septembre** sur la place des Félibres avec la participation du groupe LADYBIRD'Z, de nos producteurs de la Maison des vins et des produits du terroir et de deux foodtrucks. Un beau succès pour cette première édition !



Décembre 2023 :

organisation d'une dégustation durant la remise des prix du **concours de décorations extérieures de Noël** de la Municipalité de Camaret-sur-Aygues.



Nos partenaires :

Vaucluse Provence Attractivité

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 084-248400160-20241107-DEL2024_119-DE



La Communauté de communes a signé une convention de partenariat avec Vaucluse Provence Attractivité en **2020**.

2023 a vu la finalisation de la vidéo promotionnelle sur le vélo en Vaucluse où tous les territoires du département sont représentés. Ce projet avait débuté en **2022** avec la participation de **Clara DUBOS**, notre étudiante en alternance BTS Tourisme.



CCI de Vaucluse

En **2022**, une convention de partenariat a été signée avec la **Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse** afin de mettre en place différentes actions et notamment une marketplace dédiée aux commerçants du territoire intercommunal.

Pour **2023**, **trois jeux concours** ont été organisés. On constate une augmentation de la part des commerces du territoire.



Deux ateliers numériques ont également été réalisés pendant cette année à destination des commerçants et artisans.



Etude sur la mise en place d'un schéma directeur vélo



La Communauté de communes a été **lauréate** de l'appel à projets **AVELO 2** lancé par l'ADEME. La réalisation du schéma directeur vélo est faite par le bureau d'études IMMERGIS.

Cette étude se construit sur 4 phases :

1 La première phase concerne la proposition de différents circuits sur l'ensemble des 8 communes pour créer un maillage intercommunal. De nouvelles liaisons sont également proposées, permettant de rejoindre la via Venaissia ou la voie verte de Vaison à Sablet.

2 La deuxième phase concerne les propositions d'implantation des aires de repos et/ ou de services. Pour chaque commune, il est défini à minima une proposition d'implantation, à savoir : Une aire existante à améliorer ou bien une nouvelle proposition d'implantation. Une fiche technique précisant ainsi la situation d'implantation et les propositions d'aménagement (arceaux vélo, panneau d'information, table de pique-nique et prévision du revêtement utilisé) est également réalisé pour chaque lieu.

3 La troisième phase propose un plan d'implantation de stationnements cyclables. Un stationnement a également été proposé sur les aires de repos existantes et celles qui sont projetées dans la partie 2.

4 La quatrième phase présente le plan de développement d'une signalétique.

Ce schéma devra être validé
au plus tard le 30 juin 2024.



Les visites d'entreprises du territoire

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 084-248400160-20241107-DEL2024_119-DE



Chaque mois la commission tourisme, le **C8** et la **CCI de Vaucluse** vont à la rencontre des professionnels du territoire. C'est un moment convivial d'échange et de partage entre les élus et les professionnels.

Un article est ensuite rédigé et diffusé sur notre page Facebook et notre site internet. Un bilan des visites est également présenté dans chacune de nos revues intercommunales « le Mag ».



Les glaçons de Florette, Angélique HERVEUX
ZAE Jonquier et Morelles à Camaret-sur-Aygues



Pilou Nature, Sandrine et Pierrick MAURIN
ZAE de Florette à Lagarde-Paréol

Retour en image
des visites organisées
en 2023



Garage MOREL, Jean Luc MOREL
Zone du Crépon à Piolenc



Ar Home artisan fleuriste,
Séverine PONSON
1754 avenue de Provence à Piolenc



La Genestière, Sue et Richard SPOONER
Producteur d'huile d'olive 125 route de Sainte-
Cécile à Travailan



Alexia SOUCHON, pâtissière traiteur
37, route de Lagarde
à Sainte-Cécile-les-Vignes



Le panier de la Comtesse,
Carole et Sylvain BERNARD
215 chemin de la Comtesse à Uchaux

Marchés publics

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 084-248400160-20241107-DEL2024_119-DE



Marchés publics non mutualisés

Marchés/lots	Quantité	Attribués	Déclaration sans suite
Mise en concurrence simplifiée	8	8	0
Procédure adaptée	9	7	2
Procédure formalisée	2	2	0
Total	19	17	2

Mise en concurrence simplifiée

Essais préalables réseau d'eaux usées

Société : AXIS 3D

Montant : 6 157 € HT

Durée : 1 an

Contrôles techniques sur véhicules légers

Société : NORISKO

Montant : max 3 000 € HT

Durée : 4 ans

Etude géotechnique Rameyron II

Société : SIC INFRA

Montant : 6 500 € HT

Durée : 40 jours

Relance nettoyage des colonnes enterrées

Société : ORTEC ENVIRONNEMENT

Montant : min 20 000 /max 215 000 € HT

Durée : 3 ans

STEP Camaret - Diagnostic amiante

Société : SOCOTEC ENVIRONNEMENT

Montant : 1 269 € HT

Durée : 4 semaines

STEP Camaret - Etudes géotechniques

Société : EGSA

Montant : 21 500 € HT

Durée : 13 semaines

STEP Camaret - Géodétection

Société : RESODETECTION

Montant : 3 600 € HT

Durée : 2 semaines

STEP Camaret - Levés topographiques

Société : CABINET BETARD

Montant : 3 723 € HT

Durée : 3 semaines

Marché à procédure adaptée

Achat de titres restaurant dématérialisés

Société : EDENRED

Montant: max 215 000 € HT

Durée : 4 ans

Remplacement des candélabres

Société : SRV BAS MONTEL

Montant: dépose et remplacement de min 40 / max 150 candélabres

Durée : 4 ans

Nutriox Sérignan - Chemin Moricaud

Société : MICHELIER SAS

Montant: 84 690 € HT

Durée : 18 mois

Achat/location de photocopieurs

Société : KOESIO

Montant : 9 341,98 € HT

Durée : 4 ans

Branchements et remises à la côte

Société : BASSO TP

Montant: min 100 000 € / max 600 000 € HT

Durée : 4 ans

Marché à procédure formalisée

Achat/location de balayeuses

Société : UGAP

Montant: 466 505,19 € HT

Durée : 1 an

Accord-cadre colonnes aériennes cartons

Société : UTPM

Montant: min 20 000 / max 215 000 € HT

Durée : 4 ans

Communication

Durée : 4 ans

Lot 1 : Conception du journal intercommunal

Société : Groupement ARPAGE / SODIMPRIM

Montant: max 20 000 € HT

Lot 2 : Impression des supports de communication

Société : Groupement ARPAGE / SODIMPRIM

Montant: min 20 000 € / max 195 000 € HT

Traitement des déchets verts broyés

Déclaration sans suite

Nettoyage des colonnes enterrées

Déclaration sans suite

STEP Camaret - Mission de coordination SPS

Société : BR COORDINATION

Montant : 10 215 € HT

Durée : 5 ans

Marchés publics mutualisés

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 084-248400160-20241107-DEL2024_119-DE



Marchés/lots	Quantité	Attribués	Déclaration sans suite
Mise en concurrence simplifiée	0	0	0
Procédure adaptée	2	2	0
Procédure formalisée	1	1	0
Total	3	3	0

Marché à procédure adaptée

Maîtrise d'œuvre en vue de la renaturation des cours d'école suite à convention de mandat

Membres : Camaret-sur-Aygués, Lagarde-Paréol, Uchaux et Violès

Société : Groupement ECOARCHI/KLIMAKS PAYSAGE

Montant : taux de rémunération 7,66% du montant des travaux

Durée : 28 semaines

Levés topographiques - Schéma directeur eaux pluviales

Membres : CCAOP, Camaret-sur-Aygués, Lagarde-Paréol, Piolenc, Sainte-Cécile-les-Vignes, Sérignan-du-Comtat, Travaillan, Uchaux et Violès

Société : CABINET COURBI

Montant : 42 227,98 € HT

Durée : 17 semaines

Marché à procédure formalisée

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le



ID : 084-248400160-20241107-DEL2024_119-DE

Contrôles périodiques et maintenance préventive mutualisés

Membres : Camaret-sur-Ayguès, Lagarde-Paréol, Sainte-Cécile-les-Vignes, Sérignan-du-Comtat, Travaillan, Uchaux, Violès, CCAOP

Durée : 4 ans

Lot 1 : Vérifications réglementaires

Société : SOCOTEC

Montant : 14 025,70 € HT

Lot 2 : Maintenance des équipements de protection incendie

Société : Groupement FIVMEX/CHASTENET

Montant : 8 062 € HT

Lot 3 : Maintenance des équipements de cuisine

Déclaration sans suite

Lot 4 : Maintenance des installations de détection incendie

Société : ARCOM PROVENCE

Montant : 4 300 € HT

Lot 5 : Maintenance des installations de chauffage et eau chaude sanitaire

Société : SOMEGEC

Montant : 15 240 € HT

Lot 6 : Maintenance des installations de climatisation, ventilation et désenfumage mécanique

Société : SOMEGEC

Montant : 22 060 € HT

Lot 7 : Maintenance des installations de fermetures motorisées

Société : BRENNUS

Montant : 3 110 € HT

Lot 8 : Maintenance des appareils élévateurs

Société : COPAS

Montant : 3 290 € HT

Service commun des autorisations du droit des sols

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 084-248400160-20241107-DEL2024_119-DE



La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, prévoit la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) à compter du **1^{er} juillet 2015**.

Pour pallier ce désengagement des services de l'Etat, la Communauté de communes a créé un **service commun**, sur le fondement de l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui a pour objet la mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme avec les communes par voie conventionnelle. Ce service commun pour **6^{es} communes** est opérationnel depuis le **1^{er} avril 2015**.

Le tableau, ci-dessous, présente un bilan de l'activité du service en **2023**.

	CU a ou b		DP			PD			PC *			PA*			TOTAL
	En cours d'instruction	Instruit	En cours d'instruction	Instruite Non-opposition	Opposition **	En cours d'instruction	Instruit Accord	Refus	En cours d'instruction	Instruit Accord	Refus **	En cours d'instruction	Instruit Accord	Refus **	
Camaret-sur-Aygues	0	0				0	0	0	4	22	6	0	3	1	36
Lagarde-Paréol	1	0	1	16	4	0	0	0	0	5	2	0	0	0	29
Sainte-Cécile-les-Vignes	1	37	13	87	14	0	1	0	10	25	6	0	1	0	195
Sérignan-du-Comtat	0	0							5	8	10	0	2	0	25
Travaillan	0	10	1	22	6	0	0	0	2	1	3	0	0	0	45
Violès	0	0				0	0	0	4	6	4	0	1	0	15
TOTAL	2	47	15	125	24	0	1	0	25	69	29	0	7	1	
	49		164			1			123			8			
	345 dossiers instruits en 2023														

Le Code des relations entre le public et l'administration prévoit que, depuis le **1^{er} janvier 2022**, tout usager doit pouvoir, s'il le souhaite, déposer sa demande d'autorisation d'urbanisme (DAU) par voie électronique, auprès du Guichet Unique, c'est à dire la commune.

La loi ELAN précise que, depuis le **1^{er} janvier 2022**, **toutes les communes de plus de 3500 habitants sont concernées par l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée** les demandes d'urbanisme.

Le Pôle ADS de la Communauté de communes a fait le choix d'instruire par **voie dématérialisée l'ensemble des demandes des 6 communes adhérentes**.

La Communauté de communes a travaillé avec la société SIRAP pour la mise en place du portail de saisine par voie électronique publié sur les sites des communes et le déploiement de la nouvelle solution d'instruction (Next'ADS) pour les 8 communes, qui permet de répondre aux nouvelles obligations légales et réglementaires.

La Communauté de communes a pris en charge les dépenses pour la mise en place du module de saisine par voie électronique sur les sites internet des communes et le déploiement de Next'ADS (nouvelle solution pour l'instruction ADS) pour l'ensemble des communes et la formation des agents du Pôle ADS.

En **2023**, **38%** des dossiers instruits par la Communauté de communes étaient des dossiers déposés par la voie dématérialisée, contre **21 %** en **2022**.

Dossiers dématérialisés 2023							
	CU	DP	PD	PC	PA	TOTAL	%
CAMARET-SUR-AYGUES	0	/	0	23	2	25	69%
LAGARDE-PAREOL	0	4	0	0	0	4	14%
SAINTE-CECILE-LES-VIGNES	5	24	0	12	0	41	21%
SERIGNAN-DU-COMTAT	0	/	/	11	1	12	48%
TRAVAILLAN	7	12	0	2	0	21	47%
VIOLES	0	/	0	3	1	4	27%
TOTAL	12	40	0	51	4	38%	
107							

Assainissement

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 084-248400160-20241107-DEL2024_119-DE



Principaux travaux 2023

PIOLENC

Début des travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées chemin de Moricaud

Le suivi des travaux a été confié au bureau d'études ARTELIA et les travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises TPR/RAMPA/TEYSSIER.

Montant global des travaux : 438 822 € TTC

TRAVAUX DE REPRISE DE L'ÉTANCHÉITÉ DE PRÉ-TRAITEMENT DE LA STEP DE PIOLENC

Le suivi des travaux a été confié au bureau d'études ARTELIA et les travaux ont été réalisés par l'entreprise ETANDEX.

Montant global des travaux : 58 258 € TTC

VIOLÈS

Réhabilitation du réseau des eaux usées chemin des Violettes

Le suivi des travaux a été confié au bureau d'études ARTELIA et les travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises TPR/RAMPA./ TEYSSIER.

Montant global des travaux : 171 856 € TTC

LAGARDE-PAREOL

Réhabilitation du réseau des eaux usées du lotissement Les Planes

Le suivi des travaux a été confié au bureau d'études ARTELIA et les travaux ont été réalisés par l'entreprise BERNARAS.

Montant global des travaux : 121 675 € TTC



Travaux chemin
de Moricaud
PIOLENC



Schéma directeur des eaux pluviales

Sur le territoire intercommunal, la compétence relative à la gestion des eaux pluviales est principalement exercée par les communes. Toutefois, la Communauté de communes exerce cette compétence dans les zones d'activités.

Afin de répondre à des problèmes d'inondation dus à des dysfonctionnements du réseau pluvial et des phénomènes de ruissellement, la Communauté de communes et ses communes membres ont décidé de réaliser un schéma directeur intercommunal des eaux pluviales.

Les 8 communes de l'intercommunalité et la Communauté de communes ont constitué un groupement de commandes au sens de l'article L.2113-6 du Code de la commande publique. La Communauté de communes est désignée coordonnatrice de la passation et de l'exécution du groupement de commandes.

L'objet de l'étude est :

- De réaliser le diagnostic du fonctionnement du réseau des eaux pluviales des 8 communes de la Communauté de communes afin d'en recenser et caractériser les anomalies et les dysfonctionnements, de quantifier la pollution rejetée ainsi que son impact sur le milieu ;
- De réaliser le schéma directeur de gestion des eaux pluviales afin de comprendre le fonctionnement hydraulique du territoire et améliorer la gestion des eaux pluviales ;
- D'envisager les actions chiffrées à mettre en œuvre pour réduire les risques ;
- D'échanger sur la prise en compte des zonages dans les documents d'urbanisme et de proposer des règlements spécifiques (devoirs des propriétaires, sanctions...) sur les communes en matière de gestion des eaux pluviales.

Le **31 janvier 2023**, au regard de l'analyse technique et financière des six offres reçues, les membres de la commission d'appel d'offres ont décidé d'attribuer ce marché au Cabinet **EGIS EAU**.

La réalisation de ce schéma directeur intercommunal des eaux pluviales est financée à hauteur de 50 % par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



Etudes pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à Camaret-sur-Aygues

La station d'épuration actuelle a été construite en **1978** pour une capacité de 55 000 EH (équivalent habitant). Elle traite les effluents des communes de Camaret-sur-Aygues, Sérignan-du-Comtat et Travaillan.

La station d'épuration est en forte sous-charge de pollution et hydraulique. Les effluents agroalimentaires reçus par la station sont, aujourd'hui, en forte baisse, ce qui conduit à une nécessaire réévaluation des charges. Par ailleurs, les **ouvrages sont vieillissants** et présentent des pathologies au niveau du génie civil nécessitant des réparations sur de nombreux ouvrages ainsi que des travaux d'amélioration et de remise en état des équipements.

Suite à ces différents constats, la Communauté de communes a réfléchi à maintenir en place les ouvrages existants en les réhabilitant ou à **construire une nouvelle station d'épuration**.

Compte tenu de l'âge des ouvrages, de leur état, du fait qu'il apparaît difficile de garantir l'intégrité des ouvrages à moyen terme, même après réalisation des travaux de réfection préconisés, et du coût qui serait généré par les différents travaux à réaliser, le scénario de réhabilitation de la station d'épuration n'a pas été retenu. Il est donc prévu la construction d'une nouvelle station d'épuration sur des parcelles contiguës à la station actuelle.

La construction d'une nouvelle station présente les avantages suivants :

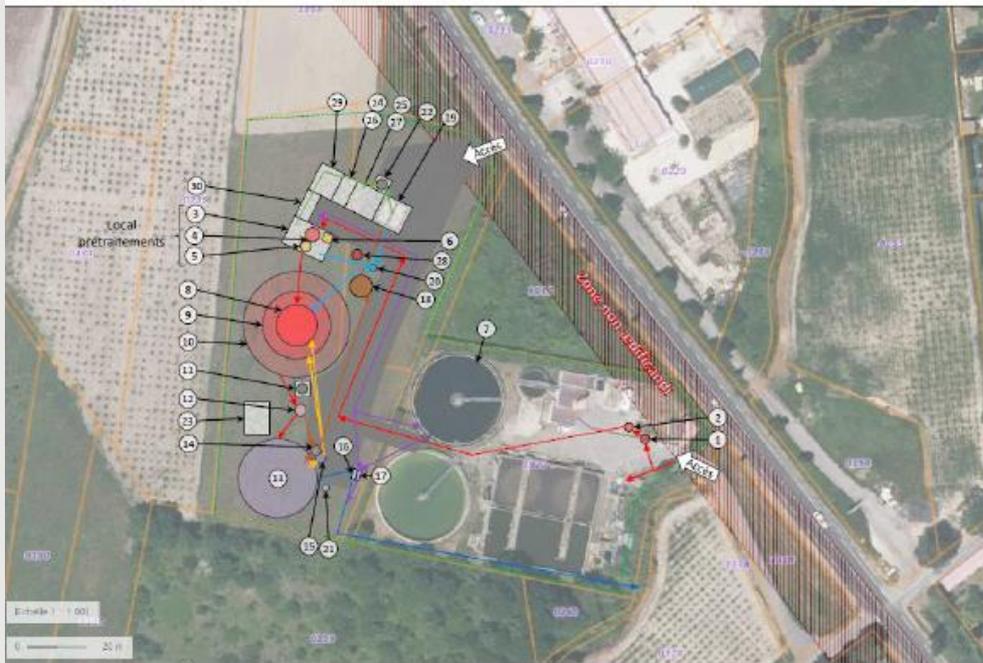
- Modernisation et fiabilisation des moyens de traitement ;
- Amélioration des conditions d'exploitation, en particulier concernant l'hygiène et la sécurité;
- Réduction des coûts d'exploitation et de renouvellement.

Le bureau d'études GAXIEU s'est vu confier par la Communauté de communes la mission de maîtrise d'œuvre. La nouvelle station d'épuration devrait être mise en service au **printemps 2027**.



**Ouvrages
projetés**

Département de Vaucluse - Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence
Etude de faisabilité - Station d'épuration de Camaret-sur-Aigues



- Légende :**
1. Piège à Cailloux
 2. PR principal EB (Ø=8 m)
 3. Dégrillage fin 6 mm
 4. Dessabieur-dégraisseur (Ø=4,8 m)
 5. Traitement biologique des graisses
 6. Stockage des sables
 7. Bassin d'orage (clarificateur n°1 existant réutilisé)
 8. Bassin anaérobie (Ø=13,8 m) - V = 900 m³
 9. Bassin d'aérosol (Ø=16,9 m) - V = 1 470 m³
 10. Bassin d'aération (Ø=26,9 m) - V = 3 430 m³
 11. Traitement physico-chimique du phosphore (FaCl₃)
 12. Dégraisseur (Ø=3,8 m)
 13. Clarificateur (Ø=26,6 m)
 14. Poste extraction boues/flottants
 15. Poste de recirculation des boues
 16. Comptage eaux traitées
 17. Comptage eaux by-passes
 18. Silo épaisseur (Ø=7,5 m)
 19. Déshydratation des boues (R=1) et stockage de boues (RDC)
 20. Poste toutes eaux
 21. Déche eau industrielle
 22. Désodorisation
 23. Traitement tertiaire éventuel
 24. Local électrique (R+1)
 25. Local d'exploitation (R+1)
 26. Atelier (RDC)
 27. Salle de réunion (RDC)
 28. Poste dépotage matières de vidange
 29. Local surpresseur d'air
 30. Local groupe eau industrielle

FORMAT A3

PLAN ESQUISSE



- Circuit Eau brute
- Circuit Eau traitée
- Circuit Revalorisation
- Circuit Bypass
- Circuit Eau usée
- Circuit Bypass
- Réseau eau (E1)

L'année **2024** sera consacrée à la réalisation des différentes études et à l'obtention des différentes autorisations administratives requises pour construire un tel ouvrage d'épuration.

Le planning prévisionnel de l'opération est donc le suivant :

- > Dépôt du Dossier Loi sur l'Eau : mai 2024
- X Phase d'examen : juin - septembre 2024
- X Remarques du service instructeur : octobre 2024
- X Phase d'enquête publique : novembre - décembre 2024
- X Phase de décision : Début 2025
- X Arrêté préfectoral Loi sur l'Eau : 2^{ème} trimestre 2025

- > Permis de construire : juin-juillet 2024
- > PROJET - DCE : 2^{ème} semestre 2024
- > Consultation entreprise : début 2025
- > Analyse des offres : 2^{ème} trimestre 2025
- > Notification de l'entreprise : 3^{ème} trimestre 2025

- > Travaux : mi 2025 - mi 2027
- > Période de préparation : 4 mois
- > Travaux : 14 mois
- > Mise en route : 3 mois
- > Mise en service des ouvrages : mi 2027

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Conformément aux dispositions de l'article 1530 bis du Code général des impôts, la Communauté de communes a institué la taxe GEMAPI par délibération en date du **25 septembre 2017**, avec une mise en recouvrement depuis **2018**.

Cette taxe est exclusivement destinée à financer les charges de fonctionnement et d'investissement, y compris le coût du renouvellement des infrastructures, ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts résultants de l'exercice de la compétence.

Le produit de la taxe est plafonné à **40 € par habitant et par an**. Après la fixation du montant attendu par le Conseil communautaire, les services fiscaux procèdent à sa répartition entre les différentes taxes locales (taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti, cotisation foncière des entreprises), et calculent automatiquement les 3 taux additionnels de la taxe GEMAPI.

Par délibération du **6 avril 2023**, le Conseil communautaire a approuvé le produit attendu de la taxe GEMAPI fixé à **450 000 €** pour l'année **2023**, tout en sachant que ce montant ne couvre pas la totalité des charges liées à l'exercice de cette compétence (voir page suivante).

Le **Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale** (SMOP), en charge des missions GEMAPI sur ce bassin versant, a lancé des études concernant le système d'endiguement entre les communes de Violès et Bédarrides, en rive droite et rive gauche de l'Ouvèze. Le dossier d'autorisation de ce système a été autorisé par arrêté préfectoral le **13 juin 2023**. Par ailleurs, un dossier de servitude d'utilité publique, couvrant 609 parcelles privées pour 495 propriétaires, a été déposé en Préfecture en **décembre 2023**, et une enquête publique est actuellement en cours. Des travaux d'urgence ont également été réalisés en **septembre 2023**, comprenant la réfection complète de 100 mètres de digue à Violès pour un montant de 207 000 €HT, financés à 60 % par des subventions.

Le **Syndicat Mixte d'Eygues en Aygues** (SMEA) a également initié des études similaires pour l'ensemble du linéaire de l'Aygues.

En ce qui concerne le **Syndicat Mixte du Rieu Foyro** (SMRF), en raison de son incapacité à mettre en œuvre les travaux préconisés par plusieurs bureaux d'études après les inondations de **2002** et **2003**, il a été décidé de procéder à sa dissolution. Cette décision a été approuvée par le Conseil communautaire lors de la séance du **8 décembre 2022**. La dissolution est retardée en raison des affaires contentieuses en cours et des travaux à réaliser sur les mayres du Gourgonnier et du Moulin à Mornas qui se jettent dans le Rieu Foyro.

Bilan financier des dépenses et travaux

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le



ID : 084-248400160-20241107-DEL2024_119-DE

Recettes

Produit de la taxe voté par le conseil communautaire : 450 000 €

Dégrèvements accordés par l'Etat : 12 626 €

Produit réellement perçu : 437 374 €

Le produit de cette taxe soit obligatoirement être affecté à des dépenses en lien avec l'exercice de la compétence GEMAPI et couvrir a minima les charges de fonctionnement, y compris les intérêts d'emprunt

Charges de fonctionnement

Carburant : 2287 €

Marchés de prestations de service : 5671 €

Location de matériel (minipelle et godet faucardeur) : 35 676 €

Entretien sur le réseau : 58 440 €

Honoraires : 3012 €

Taxes foncières : 843 €

Charges de personnel : 57 726 €

Participations versées aux syndicats de rivières

Syndicat mixte d'Aygues en Eygues : 152 408 €

Syndicat mixte de l'Ouvèze provençale : 9088 €

Syndicat mixte du Rieu Foyro : 142 000 €

Total charges de fonctionnement : 467 151 €

Dépenses d'investissement

Etudes hydrauliques et levés topographiques : 56 546 €

Travaux d'urgence sur le Béal du Moulin à Sérignan : 53 495 €

Travaux d'urgence quartier Massillan à Uchaux : 294 267 €

Travaux d'urgence Canal de Pierrelatte Uchaux : 46 360 €

Travaux d'urgence Rieu Foyro Piolenc et Uchaux : 599 709 €

Travaux d'urgence mayres Piolenc et Uchaux : 428 246 €

Restauration d'un fossé à Piolenc : 13 207 €

Total dépenses d'investissement : 1 491 830 €

Ces dépenses d'investissement ont été couvertes grâce à la souscription d'un emprunt de 2 M€, perçu en décembre 2023, qui financera une partie des travaux programmés pour 2024.

Principaux travaux 2023

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 084-248400160-20241107-DEL2024_119-DE



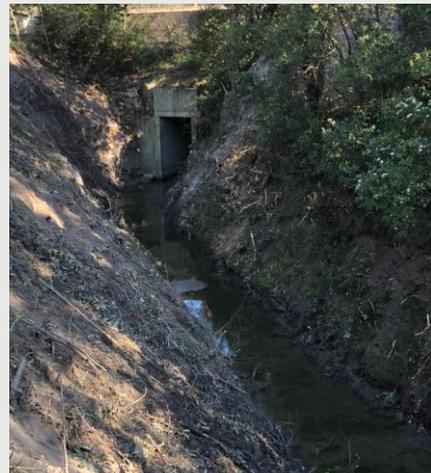
Enrochement Rieu Foyro chemin des Simians Piolenc



Faucardage berges Rieu Foyro route des Iles Piolenc



Faucardage Rieu Foyro exutoire contra-canal du Rhône Piolenc



Nettoyage mayre Pan Perdu aval Château Massillan Uchaux



Reprise berge Béal du Moulin Sérignan-du-Comtat



Vidage piège à sable Mayre Sableuse Uchaux

Convention avec le CEDER dans le cadre du programme SARE

Par délibération du **8 juillet 2021**, le Conseil communautaire a approuvé le protocole d'engagement avec l'Etat dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique.

L'aide à la rénovation énergétique des habitations fait partie des projets inscrits dans ce protocole, dans le cadre du programme Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) créé à l'initiative du Conseil départemental de Vaucluse.

Le Centre pour l'environnement et le développement des énergies renouvelables (CEDER), dont le siège est à Nyons, est la structure désignée pour la mise en œuvre de ce programme sur notre territoire.

Une convention triennale, signée avec le CEDER le **30 septembre 2021**, définit les conditions et modalités de financement par la Communauté de communes du programme d'actions proposé. Ce programme vise à réaliser des missions d'information, de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement auprès des particuliers et des petites entreprises du secteur tertiaire privé. La participation financière annuelle de la Communauté de communes s'élève à 10 291 €, à laquelle s'ajoute une cotisation annuelle au CEDER de 300 €.

Depuis **mars 2022**, des conseillers du CEDER accompagnent gratuitement les usagers dans leurs démarches de rénovation énergétique. Des permanences sont organisées deux matinées par mois :

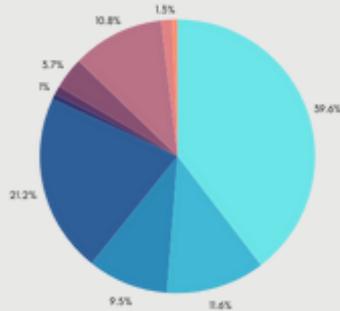
CAMARET-SUR-AYGUES	1 ^{er} jeudi du mois	La Maison pour tous
PIOLENC	3 ^{ème} jeudi du mois	1 ^{er} étage de l'Hôtel de ville

			2021		2022		2023		2024
Coût de l'acte			Objectifs	réalisés	Objectifs	réalisés	Objectifs	réalisés	Objectifs
A1	Information de premier niveau (information générique)	8 €	200	149	200	194	200	170	200
A2	Conseil personnalisé aux ménages	Maisons indiv. 50 €	180	102	180	131	180	148	180
A2C	Conseil personnalisé aux ménages	Copro 150 €	0	0	0	0	0	0	0
A3	Audit énergétique	Maisons indiv. 200 €	0	0	0	0	0	0	0
A4	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	Maisons indiv. 600 €	8	4	8	9	8	14	8
A4C		Copro 4 000 €	1	0	1	0	1	0	1
A4B	Accompagnement des ménages et suivi des	Maisons indiv. 400 €	0	0	0	0	0	0	0
A4BC		Copro 8 000 €	0	0	0	0	0	0	0
B1	Information de premier niveau (information générique) du petit tertiaire privé	50 €	3	0	3	0	3	0	3
B2	Conseil aux entreprises	600 €	3	0	3	0	3	0	3

Résultats de clôture

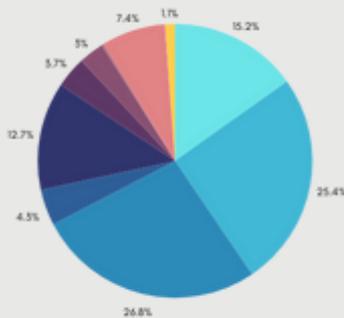
Budget principal

Dépenses de fonctionnement: 11 929 916 €



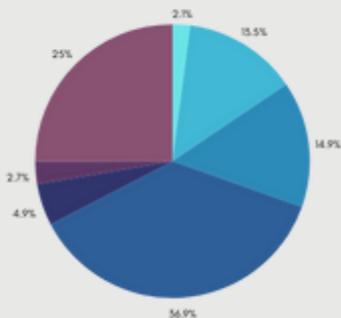
Attributions de compensation: 4 728 137 €
 Prestations du service déchets: 1 384 745 €
 Fonctionnement courant: 1 132 282 €
 Salaires et charges: 2 525 429 €
 Charges financières: 72 655 €
 Indemnités et charges élus: 120 534 €
 Autres charges courantes: 444 879 €
 Amortissement: 1 293 451 €
 Fonds de péréquation: 154 139 €
 Étalement de charges Covid-19: 73 665,00 €
 Charges exceptionnelles: 0 €

Recettes de fonctionnement: 13 424 634 €



Fiscalité des entreprises : 2 035 668 €
 Fiscalité des ménages (dont TEOM) : 3 404 587 €
 Fraction de TVA + fraction compensation de la CVAE : 3 601 988 €
 Taxe GEMAPI et taxe de séjour : 572 149 €
 Dotations de l'Etat : 1 708 906 €
 Soutiens financiers tri sélectif : 496 400 €
 Produit des services : 399 789 €
 Subventions : 36 654 €
 Excédent antérieur reporté : 1 000 000 €
 Produit des cessions d'immobilisation : 18 400 €
 Produits exceptionnels (mandats annulés) + reprises sur provisions : 1 679 €
 Opérations d'ordre de transfert : 148 414 €

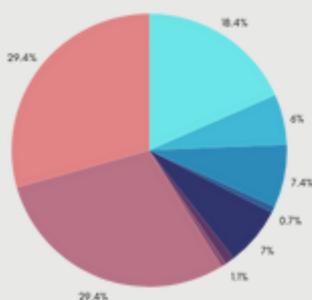
Dépenses d'investissement: 4 191 898 €



Logiciels et frais d'études : 117 005 €
 Subventions d'équipements versées : 752 186 €
 Equipements et matériels : 832 692 €
 Travaux : 2 064 823 €
 Annuités d'emprunt : 276 778 €
 Amortissements subventions : 148 414 €

Restes à réaliser 2023 reportés en 2024 : 1 400 500 € HT

Recettes d'investissement: 4 801 819 €



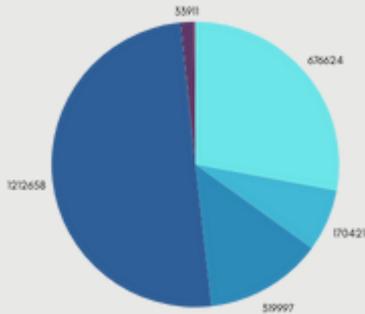
Amortissements : 1 251 151 €
 FCTVA : 406 334 €
 Affectation du résultat : 506 623 €
 Subventions : 49 014 €
 Excédent antérieur reporté : 472 732 €
 Charges Covid-19 : 73 665,00 €
 Cession d'immobilisation : 42 300 €
 Emprunt : 2 000 000 €

Restes à réaliser 2023 reportés en 2024 : 2 000 000 €



Budget assainissement

Dépenses d'exploitation : 2 420 714 €



Fonctionnement courant : 676 624 €

Charges financières : 170 421 €

Personnel mis à disposition : 319 997 €

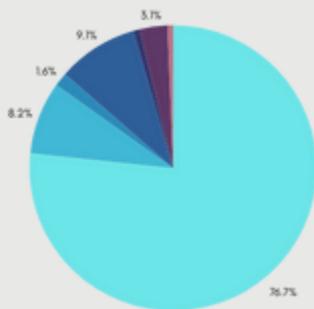
Dotation aux amortissements : 1 212 658 €

Charges exceptionnelles : 3 245 €

Autres charges de gestion courante : 33 911 €

Provisions : 3 858 €

Recettes d'exploitation : 3 012 307 €



Redevance usagers : 2 309 304 €

Participation travaux : 247 860 €

Prime pour épuration : 47 056 €

Amortissement subventions : 273 937 €

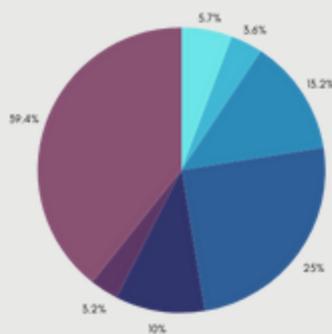
Redevance ANC : 20 790 €

Excédent exercice antérieur : 94 018 €

FCTVA : 157 €

Produits exceptionnels : 19 185 €

Dépenses d'investissement : 1 656 431 €



Interventions sur réseaux : 155 608 €

Renouvellement des installations : 98 743 €

Travaux réseau et STEP : 359 197 €

Annuités d'emprunt : 681 545 €

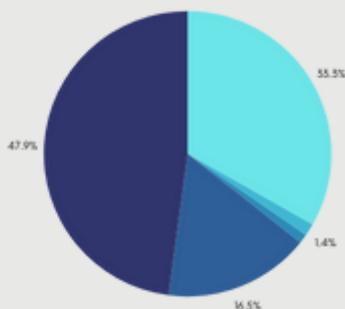
Amortissements subventions : 273 937 €

Frais d'études : 87 401 €

Restes à réaliser 2023 reportés en 2024 :

1 075 000 €

Recettes d'investissement : 3 646 546 €



Dotation aux amortissements : 1 212 658 €

FCTVA : 50 990 €

Subventions : 37 500 €

Excédent capitalisé : 600 000 €

Excédent exercice antérieur : 1 745 398 €

Fonds de concours

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 084-248400160-20241107-DEL2024_119-DE



En **2021**, le Conseil communautaire a approuvé l'instauration des fonds de concours destinés à aider les communes membres dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissement.

Pendant toute la durée de la mandature, des crédits budgétaires sont ouverts chaque année dans cette optique, à hauteur de **500 000 €**.

Les crédits non consommés au cours d'un exercice budgétaire sont reportés sur l'exercice budgétaire suivant. Ainsi, en **2022**, 590 000 € ont été reportés sur l'exercice budgétaire **2023**, portant l'enveloppe **2023** à 1 090 000 €.

Il a été accordé aux communes de Camaret-sur-Ayguès, Lagarde-Paréol, Sérignan-du-Comtat, Sainte-Cécile-les-vignes, Uchaux et Travaillan des fonds de concours pour un total de **383 155 €**.

Récapitulatif des fonds de concours 2021-2023		
Commune	Projets 2021	Montant accordé
CAMARET-SUR-AIGUES	Renouvellement du parc de véhicules techniques	22 065,50 €
LAGARDE-PAREOL	Rénovation complète de l'école communale	125 000,00 €
	Réajustement fonds de concours 2021 école communale	26 530,00 €
SAINTE-CECILE-LES-VIGNES	Sécurisation et amélioration de l'accessibilité Cours du Portalet	72 855,00 €
SERIGNAN-DU-COMTAT	Aménagement centre ville	100 000,00 €
TRAVAILLAN	Création d'un city-park	29 000,00 €
UCHAUX	Aménagement du centre bourg du hameau de La Galle	41 205,00 €
TOTAL 2021	416 655,50 €	
Commune	Projets 2022	Montant accordé
CAMARET-SUR-AYGUES	Rénovation énergétique bâtiments communaux	52 400,00 €
LAGARDE-PAREOL	Acquisition foncière projet urbain	100 950,00 €
PIOLENC	Aménagement locaux PM et réfectoire écoles	180 153,38 €
SERIGNAN-DU-COMTAT	Divers travaux sur bâtiments communaux	31 003,50 €
UCHAUX	Acquisition immeuble point info tourisme	100 000,00 €
UCHAUX	Rénovation énergétique bâtiments communaux	11 594,08 €
VIOLES	Réhabilitation anciennes écoles	200 000,00 €
TOTAL 2022	676 100,96 €	
Commune	Projets 2023	Montant accordé
TRAVAILLAN	Divers travaux au Groupe Scolaire	35 055,00 €
CAMARET-SUR-AYGUES	Requalification de l'Avenue du Mont Ventoux, du rond-point des Amandiers et chemin Battu	100 000,00 €
UCHAUX	Acquisition maison et terrain	145 000,00 €
SERIGNAN-DU-COMTAT	Extension du centre de loisirs et réfection du parking Anthony Réal	58 100,00 €
SAINTE-CECILE-LES-VIGNES	Acquisition d'un terrain pour la caserne des pompiers	45 000,00 €
TOTAL 2023	383 155,00 €	
TOTAL 2021-2023	1 475 911,46 €	

Délibérations adoptées en 2023

Séance du 2 février

- Désignation des représentants appelés à siéger au Comité local des partenaires de la loi d'orientation des mobilités
- Modification des statuts du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon
- Montant prévisionnel des attributions de compensation versées aux communes
- Avances sur les participations financières 2023 au Syndicat mixte du Rieu Foyro et au Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon
- Participations financières 2023 à la Mission locale du Haut Vaucluse, à l'association Prévigrêle et à la plateforme Initiative seuil de Provence Ardèche méridionale
- Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2023
- Contrôle de la conformité des branchements d'assainissement collectif dans le cadre de ventes immobilières
- Rapport annuel du service commun des autorisations du droit des sols
- Convention triennale à passer avec l'agence Vaucluse Provence attractivité
- Avenant à la convention de partenariat avec la CCI de Vaucluse
- Avenant au contrat de reprise des piles et accumulateurs portables usagés passé avec COREPILE
- Avenant au contrat papier graphique passé avec CITEO
- Avenant au contrat emballages ménagers recyclables passé avec ADELPHÉ
- Avenant de prolongation au contrat de reprise matériaux avec la société PAPREC
- Approbation du marché public relatif à l'acquisition de deux bennes à ordures ménagères avec grue
- Approbation du marché public relatif au tri des déchets ménagers recyclables
- Groupement de commandes portant sur la réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales

Séance du 23 mars

- Débat d'orientations budgétaires
- Création du budget annexe de la zone d'activité économique Fernand Gonnet à Camaret-sur-Ayguès
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reconstruction de la nouvelle STEP de Camaret
- Attribution du marché de fourniture de titres restaurant dématérialisés
- Etat annuel 2022 des indemnités perçues par les élus
- Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1ère classe
- Règlement budgétaire et financier (M57)

Séance du 6 avril

- Approbation des comptes de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes
- Approbation des comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes
- Affectation du résultat du budget principal et du budget annexe assainissement
- Vote des taux 2023 de la cotisation foncière des entreprises, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Vote du produit attendu de la taxe GEMAPI
- Approbation du montant des redevances 2023 du service public de l'assainissement non collectif
- Vote du budget primitif principal 2023 et des budgets primitifs annexes
- Indemnités allouées au Président et aux vice-présidents délégués / approbation

Séance du 25 mai

- Nouvelle convention à passer avec l'Université Populaire du Ventoux
- Modification des commissions intercommunales
- Convention de pâturage sur le bassin des Bondes
- Demande de financement au titre du Fonds vert pour l'éclairage public des ZAE
- Demande d'exonération de la participation financière pour le raccordement au réseau public d'assainissement collectif
- Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour les travaux de réhabilitation du réseau public d'eaux usées chemin Moricaud à Piolenc
- Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour les travaux de réhabilitation du réseau public d'eaux usées Lotissement les Planes à Lagarde-Paréol
- Création d'emplois pour accroissement saisonnier d'activité
- Création d'un emploi d'adjoint administratif
- Instauration d'une gratification à un stagiaire

Séance du 22 juin

- Rapport d'activité 2022
- Acquisition de trois balayeuses
- Rapport d'activité 2022 de l'Espace France services itinérant
- Décisions modificatives n°1 du budget principal et n°1 du budget annexe assainissement
- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Travaillan
- Adhésion à la Société publique locale pour le centre de tri de Vedène
- Rapports annuels 2022 du service public d'assainissement collectif
- Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour les travaux de réhabilitation du réseau public de collecte des eaux usées chemin des Violettes à Violès
- Convention de régularisation du passage du réseau d'assainissement sous une parcelle privée
- Attribution du marché public pour la fourniture de colonnes aériennes à cartons

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 084-248400160-20241107-DEL2024_119-DE

Bersier
Levrault

- Attribution du marché public d'installation de candélabres solaires dans les ZAE
- Création d'un emploi d'attaché territorial
- Création d'un emploi en alternance par la voie d'un contrat d'apprentissage
- Cession d'une mini-benne à un tiers

Séance du 28 septembre

- Constitution d'une réserve foncière pour la future zone agroalimentaire de Camaret
- Constitution d'une réserve foncière pour la création d'un bassin de stockage à Uchaux
- Référent déontologue pour les élus locaux
- Acquisition de parcelles à Uchaux pour l'aménagement de bassins de rétention
- Annulation de la décision budgétaire modificative n°1
- Décision budgétaire modificative n°2 du budget principal
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
- Durée des amortissements
- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Camaret-sur-Ayguès
- Souscription d'un contrat de prêt auprès de la Caisse des dépôts pour le financement des travaux de construction du nouveau siège
- Rachat d'une benne à ordures ménagères
- Abondement du Fonds de solidarité pour le logement (FSL)
- Statuts constitutifs et pacte d'actionnaires de la Société publique locale
- Demandes d'exonérations de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Acquisition de parcelles à Camaret-sur-Ayguès pour les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration
- Attribution du marché de conception et d'impression des supports de communication
- Marché de nettoyage des colonnes enterrées : déclaration sans suite
- Convention de mandat portant sur la passation de marchés publics pour le compte d'un groupement de commandes
- Approbation de l'engagement de la Communauté de communes dans le référentiel de qualité accueil vélo

Séance du 19 octobre

- Contrat régional « Nos territoires d'abord »
- Constitution d'une réserve foncière pour la création d'un bassin de stockage à Uchaux
- Attribution de fonds de concours aux commune d'Uchaux et de Camaret-sur-Aygués
- Cession de parcelles pour l'implantation de colonnes enterrées
- Convention de recyclage des petits aluminiums
- Avenant au contrat de reprise filière verre
- Rapport d'activité 2022 du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon
- Autorisation donnée au Président en matière de demandes d'urbanisme
- Approbation de la candidature de la CCAOP dans le programme ACTEE+
- Création d'emplois pour avancement de grade

Séance du 7 décembre

- Transfert partiel de la compétence petite enfance
- Fixation du taux de marge de la Maison des vins et des produits du terroir
- Décisions modificatives n°3 du budget principal et n°2 du budget annexe assainissement
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget assainissement
- Attribution de fonds de concours à la commune de Sérignan-du-Comtat et de Sainte-Cécile-les-Vignes
- Souscription d'un emprunt pour le budget principal
- Acquisition d'une parcelle à Uchaux pour l'aménagement d'un bassin de rétention
- Rapport d'activité 2022 du Syndicat mixte de l'Ouvèze provençale
- Renouvellement de la convention avec ABO-GEO+ pour le suivi du Bassin des Bondes
- Convention d'intervention foncière à passer avec la SAFER
- Acquisition de parcelles en vue de l'aménagement de la zone agro-alimentaire de Camaret-sur-Aygués

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 084-248400160-20241107-DEL2024_119-DE

Berger
Levrault

- Renouvellement du contrat avec la société Nouveaux territoires pour la plateforme de la taxe de séjour
- Rapport annuel 2022 du service des déchets ménagers
- Nouveau contrat filière REP ameublement
- Fixation des tarifs 2024 des redevances d'assainissement collectif
- Prolongation de la durée de validité de la subvention accordée à un usager pour la réhabilitation de son installation d'assainissement non collectif
- Attribution d'aides financières pour les réhabilitations d'installation d'assainissement non collectif
- Reconduction de l'opération programmée d'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif du règlement du service public d'assainissement
- Convention passage d'un réseau électrique ENEDIS sous la voirie intercommunale de la ZAE Jonquier et Morelles
- Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet
- Création de deux emplois d'adjoint technique contractuels à temps complet
- Convention de mise à disposition d'un agent pour le service commun des ADS
- Attribution du marché de travaux visant à mettre en place un dispositif de traitement sur un poste de relevage
- Attribution de l'accord-cadre portant sur les travaux de branchement et de remise à la cote du réseau d'assainissement
- Attribution du marché de nettoyage des colonnes enterrées

Séance du 14 décembre

- Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables
- Convention financière annuelle avec l'AURAV
- Contrats de reprise matières avec la société PAPREC